



Compte-rendu du CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du mardi 14 avril 2015

Décisions du maire prises depuis le dernier Conseil Municipal :

* Indemnités de sinistres

- **Considérant** le sinistre du 10 octobre 2014 concernant le dégât des eaux suite aux intempéries des 09 et 10 octobre 2014, dans différents lieux et bâtiments sur la commune de La Calmette,

Considérant que la réparation du présent sinistre s'élève à la somme de 8 635€

DECIDE d'accepter le versement de 8 635 € par la compagnie d'assurance de la commune pour réparation dudit sinistre.

- **Considérant** le préjudice subi sur des biens communaux suite aux intempéries des 09 et 10 octobre 2014,

Considérant que la réparation du présent sinistre s'élève à la somme de 27 644.64 €,

DECIDE d'accepter le versement de 15 397.17 € par la compagnie d'assurance pour réparation dudit sinistre à la commune.

- **Considérant** le préjudice subi sur le bâtiment communal « ancienne CAVE COOPERATIVE » suite aux intempéries du 08 août 2014, **Considérant que** la réparation du présent sinistre s'élève à la somme de 3 745.61 €,

Considérant que la commune a subi des rafales de vent de + de 100 km/h,

DECIDE d'accepter le versement à la commune de la somme de 2 114.21 euros par la compagnie d'assurance pour réparation dudit sinistre, comme acompte, après déduction de la vétusté et de la franchise,

- **Considérant** le préjudice subi sur le bâtiment communal « Halle des sports » suite aux intempéries du 08 février 2015,

Considérant que la réparation du présent sinistre s'élève à la somme de 3 915.78 €, **Considérant que** la commune a subi une tempête, **Considérant** la proposition de l'assurance de verser à la commune une indemnité de 3 915.78 € comme acompte, après déduction de la vétusté et de la franchise,

DECIDE d'accepter le versement à la commune de la somme de 2 377.92 € par la compagnie d'assurance pour réparation dudit sinistre.

Délibérations du Conseil Municipal :

Monsieur le maire fait part de la démission de madame Jacquelin Gonzalès, pour raisons familiales.

Elle est remplacée par Madame Henneuse-Fermaud Emanuelle, conseillère municipale suivante sur la liste électorale de la majorité.

Nombre de conseillers :

En exercice : 19 / Présents : 18 / Votes : 19

Présents : tous les membres en exercice sauf :

Procurations : Chloé Legal à Jacques BOLLEGUE

1. Approbation du Compte Administratif 2014

Le Conseil Municipal, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2014 dressé par **Jacques BOLLEGUE**, Maire, après s'être fait présenter le budget de l'exercice considéré, par le rapporteur **Jack DENTEL**, adjoint aux finances,

Donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLÉS :	INVESTISSEMENT 2014	
	Dépenses ou déficits *	Recettes ou excédents *
Opérations de l'exercice :	1 156 263.24	667 519.64
Résultat exercice:	488 743,60	
Résultats reportés 2013 :		569 682.210
Résultats de clôture :		80 938.61

LIBELLÉS :	FONCTIONNEMENT 2014	
	Dépenses ou déficits *	Recettes ou excédents *
Opérations de l'exercice :	1 575 215.01	1 620 449.61
Résultat exercice:		45 234 ,60
Résultats reportés 2013 :		320 000,00
Résultats de clôture :		365 234,60
Résultats définitifs à la clôture		446 173.21

* les dépenses et les recettes doivent être inscrites sur les lignes « Opérations de l'exercice » et « Résultats définitifs ».

**Les déficits et les excédents doivent être inscrits sur les lignes « Résultats reportés », « Résultats de clôture » et « Résultats définitifs ».

Monsieur le maire a quitté la salle lors du vote

Voix **Contre** : 4 (Lilyane Cazalet, Florence Avis, Jean-Claude Skaff, Jean-Michel Tourreau)

Voix **Pour** : 14

Adopté à la majorité

2. Affectation des résultats 2014

Le Conseil Municipal

A la majorité (Voix Pour : 15/Voix Contre : 4 : Lilyane Cazalet, Florence Avis, Jean-Claude Skaff, Jean-Michel Tourreau)

DECIDE d'affecter le résultat d'investissement de l'exercice 2014 de la façon suivante :

- 80 938.61 euros seront repris au compte 001 au titre du résultat de recettes d'investissement reporté.

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2014 de la façon suivante :

L'excédent de fonctionnement se décompose comme suit :

- 365 234.60 euros seront repris de la façon suivante :

45 234.60 euros seront inscrits au compte 1068 en recettes d'investissement,

320 000 euros seront inscrits au compte 002 au titre du résultat de fonctionnement reporté

3. Approbation du Compte de Gestion 2014

(bilan comptable/Trésor Public)

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice **2014**,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice **2014**, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du **1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014**,

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice **2014** en ce qui concerne les différentes sections budgétaires

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice **2014**, par le Receveur Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part,

A la majorité (Voix Pour : 15/Voix Contre : 4 : Lilyane Cazalet, Florence Avis, Jean-Claude Skaff, Jean-Michel Tourreau)

APPROUVE le compte de gestion de l'exercice 2014.

4. Vote du taux des taxes locales 2015

Le Conseil Municipal

A la majorité (Voix Pour : 14/Voix Contre : 4 : Lilyane Cazalet, Florence Avis, Jean-Claude Skaff, Jean-Michel Tourreau / Abstention : 1 : Alice Vignaud)

DECIDE fixer les taux d'imposition de 2015 ainsi que suit :

TAXE D'HABITATION.....	12.53 %	→	13.47 %
FONCIER BATI.....	19.95 %	→	21.37 %
FONCIER NON BATI.....	66.60 %	→	68.00 %

Cette augmentation est décidée pour réduire le déséquilibre du budget de fonctionnement (recette supplémentaire attendue de 40K€)

5. Adoption du budget primitif 2015

Les dépenses et les recettes de fonctionnement s'équilibrent à **1 912 751 €**

Les dépenses et les recettes d'investissement s'équilibrent à **1 485 902 €**

Le Conseil Municipal

A la majorité,

Voix Pour : 15

Voix Contre : 4 (Lilyane Cazalet, Florence Avis, Jean-Claude Skaff, Jean-Michel Tourreau)

APPROUVE le budget primitif 2015.

Concernant la section de fonctionnement, la règle de base imposée aux collectivités est de payer toutes les dépenses de fonctionnement ainsi que le capital d'emprunt avec les recettes de l'exercice et de dégager un excédent servant à financer nos investissements.

Le résultat de l'exercice 2014 ne répond pas à cette obligation car l'excédent de 45 234,60 € n'est pas suffisant pour couvrir le capital d'emprunt d'un montant de 131 190 €. Nous avons bien évidemment payé cette partie d'emprunt en investissement mais avec des recettes d'investissement.

Ce résultat est la conjonction d'une part des charges qui augmentent « naturellement » ou nouvelles liées à un désengagement de l'Etat, comme les rythmes scolaire ou l'instruction des Permis de Construire, et d'autre part la diminution de nos recettes comme celle de la carrière (de 20 K€ cette année et de 180 K€ en 200) ou des dotations de l'Etat, mais surtout d'une charge énorme liée aux emprunts contractés avant 2009 avec une annuité constante pour encore 10 années de 217 K€).

Pour 2015 dans l'esprit d'une gestion la plus saine possible, nous avons prévu de diminuer nos dépenses, d'augmenter nos recettes et surtout, compte-tenu des catastrophes naturelles d'octobre et des travaux à réaliser, de nous permettre d'emprunter.

Pour réduire nos dépenses, il est décidé entre autres :

- La fête votive se déroulera sur 3 jours et non 4 pour diminuer les frais annexes (balayage voirie, etc.),
- Le trophée René Versino se déroulera tous les deux ans pour éviter la location payante des arènes (8 000 €) qui ne sont prêtées gracieusement que tous les deux ans,
- Le repas annuel des aînés sera remplacé par un après-midi dansant,
- Diminution du nombre de bulletins municipaux, depuis la mise en place du nouveau site de la commune,
- Renégociation commencée en 2014 : des abonnements téléphoniques avec Orange / du marché de nettoyage des bâtiments/ du marché du centre de loisirs (ALSH) et de l'ALAE (activités périscolaires), de nos contrats d'énergie,
- Renégociation de nos emprunts (en cours avec la Caisse d'Epargne avec laquelle nous avons trois prêts pour une annuité de 84 K€/ la renégociation et l'allongement de 5 ans des prêts actuels nous permettent d'emprunter à moins de 2% 450 K€ sur 20 ans).
- Non reconduction en 2015 de l'opération ravalement de façade,
- Diminutions des dépenses cérémonies,

- Non-remplacement d'un agent technique en disponibilité,
 - Diminution de 30% de l'aide communale aux associations qui percevaient moins de 800 €,
 - Diminution de 50% de l'aide communale aux associations qui percevaient plus de 800 €,
- Aide ponctuelle possible pour un projet précis*

5. Adhésion à un groupement de commandes pour « la fourniture et l'acheminement d'électricité, de gaz naturel et autres énergies et la fourniture de services associés »

Rapporteur : Patrick Pollino, Adjoint au maire, délégué aux bâtiments, expose :

A partir de 2015, les tarifs réglementés de vente de gaz naturel et d'électricité disparaissent progressivement pour les sites professionnels (dont les bâtiments publics). Pour les acheteurs publics, la mise en concurrence devient obligatoire. Pour faciliter les démarches de ses adhérents et des autres acheteurs publics ou acheteurs exerçant des missions d'intérêt général, le syndicat Hérault Énergies propose de constituer un groupement de commandes pour la fourniture et l'acheminement de gaz naturel, d'électricité et autres énergies, et la fourniture de services associés sur son territoire. Le syndicat souhaite ainsi tirer parti de la mutualisation des besoins pour bénéficier des meilleures opportunités de prix tout en assurant une qualité optimale des services associés.

Monsieur l'Adjoint au maire précise que le coût de la participation de la commune à ce groupement sera de 110 € pour 2 ans

Le Conseil Municipal

A la majorité (1 CONTRE : Lilyane Cazalet)

DECIDE d'adhérer au groupement de commande pour « la fourniture et l'acheminement d'électricité, de gaz naturel et autres énergies, et la fourniture de services associés ».

6. Retrait de la délibération n° 2015-13

portant adoption des modalités d'exercice du travail à temps partiel de droit

Rapporteur : Colette Cazalet-Vandange, Adjointe au maire, déléguée au personnel, expose :

Considérant qu'il convient de saisir préalablement pour avis le Comité Technique du Centre de Gestion de la fonction publique avant l'adoption de ces dispositions par le Conseil Municipal,

Le Conseil Municipal

A l'unanimité DECIDE de retirer la délibération n° 2015-13 du 04 mars 2015

7. Reversement au titre de l'exercice 2013 de la Prestation de Service Enfance (P.S.E) aux communes de Dions et de Sainte-Anastasia

Rapporteur : Colette Cazalet-Vandange, Adjointe au maire, déléguée à l'enfance,

rappelle le partenariat de notre commune en 2013 avec les communes de DIONS et de SAINTE-ANASTASIE, pour l'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH).

Est donné lecture du courrier de la Caisse d'Allocations Familiales du Gard relatant la liquidation de la somme de **3 124.69 €**, au titre de l'exercice 2013, de la Prestation de Service Enfance Jeunesse.

Il convient de procéder au reversement d'une partie de cette somme (au prorata du nombre de journées enfants) aux communes de Dions et de Sainte-Anastasia.

Nombre de journées enfants sur la commune de La Calmette :	546
Nombre de journées enfants sur la commune de Dions :	188.5
Nombre de journées enfants sur la commune de Sainte-Anastasia :	364
 Montant global de 3 124.69 € pour 1098.5 journée/enfant soit	 2.84 euros/enfant.

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

ACCEPTE de reverser la somme de **535.34** euros à la commune de DIONS, soit 2.84 € x 188.5 journées enfants.

ACCEPTE de reverser la somme de **1 033.76** euros à la commune de Sainte-Anastasia, soit 2.84 euros x 364 journées enfants.

8. Tarifs de location des salles communales aux associations en cas de besoin supplémentaire

Les associations bénéficient gratuitement de locaux communaux pour leurs activités annuelles mais également d'une gratuité une fois par an d'une salle communale au choix : foyer, ACSEM ou halle des sports.

En cas de besoin supplémentaire, il est proposé l'utilisation des salles aux conditions de location suivantes :

ACSEM	30€/journée	200€/week-end
FOYER	100€/journée	300€/week-end
HALLE	Pas de location	400€/week-end

Le Conseil Municipal

1 abstention : Florence AVIS

ADOpte les tarifs de location des salles communales pour une location supplémentaire à celles octroyées dans l'année comme explicité ci-dessus,

DECIDE d'appliquer ces tarifs à compter de la date de la présente délibération.

9. Garantie d'emprunt par la commune pour des prêts contractés par la SEMIGA

Le Conseil Municipal,

(Abstentions : 3 : Lilyane Cazalet, Florence Avis, Jean-Michel Tourreau)

ACCORDE sa garantie à hauteur de 50% pour le remboursement des Prêts d'un montant total de 940 298.00 euros souscrits par l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations. Ces Prêts, PLAI, PLAI FONCIER, PLUS, PLUS FONCIER sont destinés à financer une opération de 9 logements sur la commune de La Calmette « Les Coloquintes ».

10. Adhésion de nouveaux membres au SMD Gard

Rapporteur : Georges Henry, conseiller municipal et délégué communal au SMD Gard (Syndicat Mixte Départemental et de gestion des cours d'eau et milieux aquatiques du Gard), donne lecture du courrier du SMD Gard.

Le Conseil Municipal

A l'unanimité DECIDE d'accepter l'adhésion au SMD Gard de Pont Saint-Esprit, Beauvoisin, Pouzilhac, la communauté de communes des Hautes Cévennes regroupant les communes d'Aujac, Concoules, Malons, Pontails et Brésis, ainsi que *Bonnevaux, Chamborigaud, Chambon, Génolhac, Sénéchas*, ces dernières étant déjà membres du Syndicat.

11. Adhésion de nouveaux membres au SMAGE des Gardons

Rapporteur : Patrick Pollino, Adjoint au maire et délégué communal au SMAGE des Gardons (Syndicat Mixte pour l'Aménagement et la Gestion Equilibrée des Gardons) donne lecture du courrier du SMAGE des Gardons.

Le Conseil Municipal

A l'unanimité DECIDE d'accepter l'extension du périmètre du SMAGE des Gardons pour :

- Communauté de communes Leins Gardonnenque (CGLG) : extension à la commune de Montagnac,
- l'adhésion de la commune de Pouzilhac.

Consultation possible des documents en mairie

Le maire,
Jacques Bollègue

Mairie de La Calmette

1 rue de Valfons - 30190 LA CALMETTE

☎ : 04 66 81 00 12 – Fax : 04 66 81 86 75

@ : mairie@lascalmette.fr - 🌐 : www.lascalmette.fr